

Pour publication immédiate

## **LES ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES ET L'ACCUMULATION DE NEIGE : PRUDENCE!**

Lanaudière, le 13 février 2009 – La saison hivernale 2008 a été particulièrement généreuse en précipitations de neige. Certaines structures d'édifices ont été menacées par cette charge supplémentaire et des effondrements ont malheureusement causé des décès et des blessures au Québec. Sachez que la neige et la glace accumulées peuvent également augmenter les risques d'effondrement des abris temporaires tels que les abris d'auto.

Au cours des deux derniers hivers, le Québec a connu quelques traumatismes et au moins deux décès attribuables à l'effondrement d'un abri temporaire. La Direction de santé publique et d'évaluation de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière rappelle à la population d'être prudent en ce qui concerne l'installation et le déneigement des abris temporaires en toile.

Il n'existe pas actuellement de norme canadienne de construction qui régit ce type de structure légère recouverte de toile. La fabrication de ces abris est généralement conçue pour répondre à nos conditions hivernales. Il faut suivre les recommandations des fabricants afin d'assurer une installation sécuritaire. Voici quelques recommandations tirées d'une enquête de la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) et des conseils d'installation de fabricants.

- ❖ L'abri ne devrait pas être installé à moins de 1,2 mètres d'un bâtiment afin d'éviter les accumulations de neige balayées par le vent ou tombées d'un toit en hauteur. Les charges de neige qui s'accumulent sur l'abri et les côtés de la structure peuvent surcharger l'abri au-delà de sa capacité et causer un effondrement.
- ❖ La toile devrait être tendue afin de faciliter la glisse de la neige sur l'abri. La toile et les ancrages devraient être vérifiés périodiquement, car les conditions météorologiques, notamment le vent, peuvent créer un relâchement.
- ❖ On ne doit pas installer de pièces de bois, de panneaux de vinyle ou d'autres matériaux entre la structure et le recouvrement de toile, car ces modifications peuvent causer un poids excessif et endommager la toile.
- ❖ Éviter de laisser la neige ou la glace s'accumuler sur le toit de l'abri.
- ❖ Et surtout, le déneigement de l'abri ne devrait jamais se faire de l'intérieur. Lorsque l'abri est surchargé de neige ou de glace, une pression additionnelle sur la structure, même légère, peut provoquer son effondrement. On doit plutôt déneiger l'abri par l'extérieur. Éviter les objets pointus qui peuvent endommager la toile. Un râteau de déneigement de toiture est recommandé.

Par ailleurs, la toile a une durée de vie limitée. Avant le remisage au printemps, vérifiez les coutures et les points d'usure.

Pour en savoir davantage sur l'entretien des abris temporaires, n'hésitez pas à contacter un détaillant d'abris temporaires en toile de la région. Pour obtenir de l'information générale sur des pratiques sécuritaires de déneigement de toiture, nous recommandons le site Web de la CSST à l'adresse suivante : [www.csst.qc.ca](http://www.csst.qc.ca).

- 30 -

Source :  
Pascale Lamy  
Agente d'information  
Direction de santé publique et d'évaluation  
450 759-1157 poste 4437  
[pascale\\_lamy@ssss.gouv.qc.ca](mailto:pascale_lamy@ssss.gouv.qc.ca)

Information :  
Claude Bégin  
Agent de planification, de programmation et de recherche  
Direction de santé publique et d'évaluation  
450 759-1157, poste 4427  
[claude\\_begin@ssss.gouv.qc.ca](mailto:claude_begin@ssss.gouv.qc.ca)